



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Israël

Question écrite n° 42912

## Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur le cas d'Israël. Après plusieurs années de discussions infructueuses, il se demande quels sont les projets du ministère pour parvenir à cette mesure équitable qui consiste à intégrer Israël, pays où plus d'un million de citoyens sont francophones, dans la communauté officielle de la francophonie. Malgré l'insistance de nombreux parlementaires, Israël ne parvient pas à obtenir un statut de membre à part entière alors que d'autres pays beaucoup moins francophones ont obtenu sans difficulté un statut d'appartenance à la francophonie. Il souhaiterait connaître les raisons qui ont motivé une telle discrimination à l'égard d'Israël, et rappelle que c'est un facteur qui accroît un peu plus le malaise de la communauté juive française, qui ne comprend pas cet ostracisme supplémentaire. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

## Texte de la réponse

La question de la francophonie a été abordée de manière ouverte et positive lors de la visite d'État du président israélien Moshe Katsav en France du 16 au 20 février 2004. Le Président de la République lui a réaffirmé la volonté de la France de renforcer les relations exceptionnelles qui lient nos deux pays dans le domaine culturel, et particulièrement la francophonie. Israël a bien entendu vocation à rejoindre l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Avec près d'un million de francophones, Israël y a naturellement sa place. Toutefois, la possibilité pour Israël d'adhérer à l'OIF est limitée par la règle du consensus. En effet, s'agissant de l'admission d'un pays au sein de la francophonie en qualité de membre permanent, de membre associé ou d'observateur, la règle est celle de l'unanimité. Une candidature israélienne se heurterait, selon toute vraisemblance, à un refus de plusieurs membres de l'OIF. C'est donc en connaissance de cause qu'Israël n'a pas, à ce jour, présenté officiellement sa candidature à cette institution. La France espère favoriser une évolution des mentalités sur cette question, et est prête à user de son influence en ce sens. Il est néanmoins possible d'envisager de faire participer Israël à plusieurs des activités liées à la francophonie, notamment à travers des enceintes telles que l'Association internationale des maires francophones, l'Association des universités francophones ou encore le Forum francophone des affaires. Ces institutions offrent en effet un cadre dont il faut tirer parti dans l'attente d'un compromis avec l'OIF. Nous examinerons prochainement dans quelle mesure ces organismes pourraient accueillir des participants israéliens. La France ne voit que des avantages à ce que ces pistes soient explorées de manière plus approfondie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude Goasguen](#)

**Circonscription :** Paris (14<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42912

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** coopération

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 29 juin 2004, page 4838

**Réponse publiée le** : 31 août 2004, page 6754